





Bordereau de signature

ARR2016_0198



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/09/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/09/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-09-26)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / SERVICE PATRIMOINE / SERVICE URBANISME-
POLITIQUE DE LA VILLE SECTEUR URBANISME
REF : AB/MPG

ARR2016_0198

ARRETÉ

OBJET: ABROGATION DE L'ARRETE N° ARR2016_0188 EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2016 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE TOURNAGE DE LA SÉRIE TÉLÉVISÉE « LA VIE DEVANT ELLES » DE FRANCE 3 POUR LA SOCIÉTÉ CINÉTÉVÉ PRODUCTION LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016 DE 08H00 A 20H00, PLACE ÉMILE-MENIER ET RUE ALBERT-MENIER, DU MERCREDI 14 AU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016, À NOISIEL (77186)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté municipal du 12 juillet 1985, portant création d'un droit de voirie pour l'occupation du domaine public,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2005, relative à la réactualisation des tarifs et redevances pour l'occupation du domaine public,

VU la décision n°2015-0224 du 15 décembre 2015 actualisant les tarifs et redevances pour l'occupation du domaine public pour l'année 2016,

CONSIDÉRANT la demande, reçue en mairie le 16 août 2016, formulée par la société Cinétévé SA - RCS Paris 82 B 9323 – TVA intracommunautaire FR 58 325 475 820 – siège social au 4 quai des Célestins à Paris (75004) aux fins d'être autorisée à occuper le domaine public pour le tournage d'une série télévisée, le jeudi 15 septembre 2016 de 08h00 à 20h00, Place Émile-Menier et dans la cour des anciens réfectoires, 21 rue Albert-Menier à Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT que cette autorisation peut être donnée sous réserve que soient respectés les droits des usagers de la voie publique,

CONSIDÉRANT la demande d'annulation reçue en mairie le 14 septembre 2016, formulée par la société Cinétévé SA - RCS Paris 82 B 9323 – TVA intracommunautaire FR 58 325 475 820 – siège social au 4 quai des Célestins à Paris (75004)

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2016

0198

portant abrogation de l'arrêté n° ARR2016_0188 portant autorisation d'occupation du domaine public pour le tournage de la série télévisée « la vie devant elles » de France 3 pour la société CINÉTÉVÉ, le jeudi 15 septembre 2016 de 08h00 à 20h00, place Émile-Menier et rue Albert-Menier, du mercredi 14 au jeudi 15 septembre 2016, à Noisiel (77186).

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2016-0188 en date du 12 septembre 2016 portant sur l'autorisation d'occupation du domaine public pour le tournage de la série télévisée « la vie devant elles » de France 3 pour la société Cinétévé production le jeudi 15 septembre 2016 de 8h00 à 20h00, place Emile-Menier et rue Albert Menier, du mercredi 14 au vendredi 16 septembre 2016, à Noisiel (77186).

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- Commissaire de police du Val Maubuée,
- Commandant de la brigade des sapeurs pompiers de Lognes,
- Le Président de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne
- La RATP
- Le Centre des Finances Publiques,
- La Police Municipale,
- Service Finances,
- Service Information / Communication,
- Services Techniques,
- Service Urbanisme,

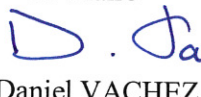
Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 SEP. 2016

Le Maire


Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	26 SEP. 2016
Affiché le	26 SEP. 2016
Notifié le	26 SEP. 2016
Publié le	26 SEP. 2016

2/2

